



口  
大  
C  
D  
M  
B  
M  
H  
M

T F  
5 5  
1 1  
4 4  
2 2  
5 5  
2 2  
— —  
3 3  
1 0  
6 3  
1 6

## STAGE D'ARBITRAGE

**Date** : Dimanche, le 23 septembre 2012

**Heure** : 9 h à 17 h

**Ville** : Gatineau (Québec)

**Lieu** : Larouche Karaté  
867 Boul. St-René Ouest  
Gatineau (Québec) J8T 7X6

**Formateur** : Yaro Tarana

### Frais d'inscription et pré-requis :

	<u>Séminaire</u>	<u>Examen</u>	<u>Les deux</u>
Membre :	35.00 \$	40.00 \$	70.00 \$

- . Âge minimum : 16 ans. Il faut cependant avoir 18 ans pour compléter l'examen.
- . Être détenteur d'une ceinture noire

Toutes les personnes intéressées à devenir arbitre ou à effectuer une mise à jour de leur certification peuvent participer à ce stage.

### Horaire de la journée

#### Début : 9h00

- 9h00 - 10h30 : Révision du règlement écrit
- 10h30 - 11h45 : Pratique de la gestuelle, communication entre l'arbitre et les juges
- Pause - dîner
- 13h00 - 14h00 : Mises en situation kumite
- 14h00 - 16h00 : Shitei kata, survol du kihon du style, tokui kata, questions
- 16h00 - 17h00 : Examen écrit

#### Fin : 17h00

Matériel requis: Drapeaux (1 ensemble par participant + formateur), chaises, tables, tableau

**IL EST NÉCESSAIRE QUE LES PARTICIPANTS AIENT LU LE RÈGLEMENT AVANT LA CLINIQUE. LES PARTICIPANTS DOIVENT APPORTER LEUR COPIE DU RÈGLEMENT.**

**N.B. :** Apportez votre karaté-gi pour la pratique de kata.  
Pour les arbitres passant le grade C, vous devez lire les règlements d'arbitrage avant dimanche.

info@karatequebec.com [karatequebec.com](http://karatequebec.com)  
4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### STAGE EN ARBITRAGE

Dimanche, le 23 septembre 2012  
Gatineau (Québec)

Non :	Prénom :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Tél. : (     )
Courriel :	Date de naissance :
Dojo :	Instructeur-chef :
Région (Jeux du Qc) :	

### FORMATION À COMPLÉTER

#### KUMITE :

- Arbitre A
- Arbitre B
- Juge

#### KATA :

- Juge A
- Juge B
- Juge C

**N.B. : Les arbitres « A » actifs sont invités à renouveler leur licence gratuitement.**

#### Membre

Séminaire : \$ 35.00

Examen : \$ 40.00

Total : \_\_\_\_\_ \$

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Date

**S.V.P : Vous devez confirmer votre place avant le **mercredi, le 19 septembre 2012** en complétant ce formulaire et en l'envoyant avec un chèque ou mandat-poste à l'ordre de Karaté Québec au 4545 Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2.**



## RÈGLES D'OBTENTION D'UN NOUVEAU GRADE D'OFFICIEL

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata C" ou "Juge Combat"**

Le participant devra au minimum :

1. Être âgé d'au moins 16 ans
2. Détenir le grade shodan
3. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 70%
4. Réussir l'évaluation pratique lors de la clinique

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata B" ou "Arbitre B"**

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins un an le grade précédent et avoir agi comme officiel à 4 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 80%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

### **Pour le grade d'officiel "Juge Kata A" ou "Arbitre A"**

Le participant devra au minimum :

1. Avoir maintenu pendant au moins deux (2) années le grade précédent et avoir agi comme officiel à 8 compétitions de Karaté-Québec
2. Réussir l'examen théorique correspondant avec une note minimale de 90%
3. Réussir l'évaluation pratique lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec

### **Règles de maintien du grade d'officiel**

Pour voir son grade maintenu, un officiel devra au minimum annuellement :

1. Officier lors d'un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Réussir avec succès l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle ou;
3. Détenir un grade NKA de même nature.

Le grade expirera automatiquement le 31 juillet de chaque année pour un officiel ne détenant pas le grade minimum complet NKA si :

1. Il/elle n'a pas officié lors d'au moins un (1) événement officiel de Karaté-Québec ou;
2. Il/elle n'a pas réussi l'examen écrit correspondant lors d'une clinique officielle

**NOTE :** Pour tous les officiels actifs, l'examen écrit doit être complété avec succès, c'est-à-dire avec une note correspondant au minimum requis pour le grade détenu, au minimum à tous les deux ans afin que le grade soit maintenu.

**NOTE :** Les détenteurs d'un grade "Juge Kata B", "Juge Kata A", "Arbitre B" ou "Arbitre A" qui n'auront pu le maintenir et qui désirent officier pourront, s'ils le désirent, être évalués par le comité d'arbitrage afin de ne pas avoir à recommencer automatiquement avec le grade "Juge Kata C" ou "Juge Combat". Cette évaluation se fera uniquement lors d'une clinique officielle pour la partie théorique et lors d'une compétition officielle pour la partie pratique.

**NOTE :** La Coupe Québec, les Sélections des Équipes du Québec, la Coupe Marc-Hamon et l'Open de Montréal sont considérés des événements officiels de Karaté-Québec

**NOTE :** Pour les arbitres A actifs, qui ont participé à 3 événements au courant de l'année, le cours sera donné gratuitement afin qu'ils puissent renouveler leur licence.